

Formation continue pour les intervenant-e-s en AES



Conditions d'inscription

Généralités

Pour chaque cours, le nombre de places est limité (de 12 à 15 personnes selon le cours). Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée. Un minimum de 10 à 12 personnes (selon le cours) est nécessaire pour que le cours ait lieu.

Modalités d'inscription

Pour l'ensemble des cours, les inscriptions se font en ligne. Une adresse courriel est impérative.

Pour tout renseignement, le département des Prestations de service est à votre disposition, par courriel à marie-laure.boraginepillonel@hefr.ch

Confirmation d'inscription et paiement

Suite à l'inscription, le département des Prestations de service :

- Adresse un accusé de réception par courriel (les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée)
- Il envoie ensuite une facture à régler qui indique le délai pour payer le cours
- Passé ce délai, il émet des rappels, mais la place peut être proposée à un-e autre candidat-e.
- Si le cours est complet ou annulé, il envoie une information écrite par courriel

Des arrangements de paiement sont possibles en cas de situation financière difficile (paiements échelonnés notamment).

Conditions de désistement

- Le désistement d'une inscription doit s'effectuer par courriel auprès du département des Prestations de service à marie-laure.boraginepillonel@hefr.ch
- Tout désistement implique des frais administratifs équivalents à 25 % de la finance d'inscription.
- Pour un désistement entre le délai d'inscription (5 semaines avant le début du cours) et les 15 jours avant le début du cours, le 50% du montant est retenu ou exigé.
- Pour un désistement qui s'effectue dans les 15 jours qui précèdent le début du cours, la HETS-FR retient l'intégralité du prix du cours ou l'exige.
- En cas de désistement lié à un motif grave, si celui-ci est dûment établi, le montant exigé peut être adapté.

Annulation d'une formation

La HETS-FR se réserve le droit d'annuler ou de reporter le cours en cas de nombre insuffisant d'inscriptions. Elle en informe par courriel les personnes concernées dès le délai d'inscription échu.

Dans ce cas, la finance de participation déjà payée est intégralement remboursée.

Attestation de formation

Une attestation de participation est délivrée en fin de formation à chaque personne présente ayant suivi l'entièreté du cours (2 x ½ jour) et s'étant acquittée du montant de la finance d'inscription.

Parcage

Il est difficile de trouver une place de stationnement aux abords immédiats de la HETS-FR. Dès lors, il est recommandé d'emprunter les transports publics ou de se regrouper dans les véhicules.

Version du 21 juin 2017